

COMPTE RENDU FNEC-FP FO 86 : F3SCT-D 86 du 08 janvier 2026

RAPPEL : l'instance F3SCT remplace le CHSCT (depuis la loi Darmanin), et traite de la prévention et la résolution des problèmes de santé, sécurité et conditions de travail des personnels.

En présence de l'IA-DASEN, IEN-A, SG, ISST, Conseillère Prévention.

Pour les représentants des personnels : FO, FSU, UNSA.

Anaïs FEUILLOLEY, Julien TIMON, Fabien VASSELIN et Frédéric ARTUS représentaient la Fédération FO (FNEC-FP-FO) à cette instance qui ne dure que 2h.

Déclarations : FO, FSU.

Nous avons lu une déclaration liminaire revenant sur l'actualité récente, internationale et nationale avec les lois de finance de l'état et de la SECU qui vont avoir des impacts très importants sur les personnels. Nous sommes revenus également sur le fonctionnement de l'instance en réitérant certaines demandes (il semble que nous ayons enfin été entendu sur l'étude des RSST, voir plus bas) nous avons également déploré que les avis votés lors des deux précédentes séances fussent toujours sans réponse (le rectorat a répondu finalement 4 jours après cette instance).

Déclaration à lire ci-dessous

ORDRE DU JOUR :

- Risques psycho-sociaux et violences dans le 1^{er} degré,
- Présentation du projet de DUERP (document unique d'évaluation des risques professionnels),
- Étude par la F3SCT des fiches RSST.

Risques psycho-sociaux et violences dans le 1^{er} degré

La santé mentale des personnels et les risques psychosociaux sont aujourd'hui les motifs dominants dans les registres RSST. Le rectorat s'accorde avec les syndicats pour dire que c'est devenu le problème majeur dans notre profession.

Mais au lieu d'ouvrir les places suffisantes en ESMS (Etablissement Sociaux et Médico-Sociaux), de donner les moyens humains à l'école pour accueillir les élèves à besoins particuliers, le Rectorat de Poitiers préfère envisager des formations à ses agents pour apprendre à gérer les crises. L'UNSA se félicite sans retenu de cette initiative.

Nous rappelons pour notre part que nous sommes enseignants, pas soignants, pas éducateurs spécialisés ! **Le climat scolaire ne cesse de se dégrader et ce n'est pas en apprenant à ceinturer ou non un élève ou en proposant des salles de détente à destination des élèves à besoins particuliers que nous allons régler le problème !**

Le secrétaire adjoint s'accorde à dire que les solutions proposées ne sont pas la panacée et que de nombreux élèves en milieu ordinaire ne devraient pas y être.

On nous présente ensuite un dossier de 20 pages intitulé « Gérer la crise d'un élève », qu'une école a réalisé sur le temps des 18h avec l'aide d'un conseiller pédagogique. Il en ressort un pavé indigeste où toutes les situations de crise ont été identifiées et solutionnées par une ressource en ligne, un protocole à suivre et bien sûr, mille papiers à remplir. Il nous est proposé de s'inspirer de ce travail pour donner un outil similaire aux écoles de la Vienne.

Seul FO est intervenu fermement :

NON, on ne veut remplir la fiche du « cas B » où le parent n'ayant pas la possibilité d'accompagner la sortie, désigne spécifiquement un adulte et l'autorise à quitter le groupe de son enfant, en raison d'une crise sévère de ce dernier, lors d'une sortie scolaire.

NON, on ne veut pas remplir la « fiche d'analyse de l'évènement avec l'élève » où l'on reprend, une fois la crise passée, une liste de questions comme « Selon toi, que cherche-t-on à te faire comprendre ? ».

ET NON, on ne veut pas remplir l'interminable carnet d'incidents de la classe, où à chaque crise d'un élève, on décrit, on enregistre, on consigne « moment, lieu, témoins, contexte, faits, antécédents, conséquences ». Archivé en fin d'année, il nous permettra de nous rendre compte que finalement on a tenu... ou pas !

-Ce n'est pas notre travail de réfléchir en amont de qui va courser un élève dans les bois !

-Ce n'est pas notre travail d'être éducateur spécialisé !

-Ce n'est pas notre travail de remplir de la paperasse supplémentaire car on nous met face à des élèves dangereux pour eux, leurs camarades et le personnel de l'école !

Mais voilà la direction que prend la F3SCT pour aider les collègues face aux situations de violence ! Celles-ci explosent partout et les réponses seraient : « les ressources existent », « vous avez reçu une plaquette à ce sujet », « commencez par utiliser le dossier qu'on vous a envoyé en début d'année».

Nous étions bien seuls, vent debout, à protéger les collègues (et les forêts) de cette paperasse. La FNEC-FP FO ne s'associera jamais à la rédaction de documents qui alourdissent le travail, culpabilisent les collègues et dédouanent l'administration de ses obligations, rappelons-le : ne pas exposer son personnel aux violences ! L'exposition est-elle réduite en remplissant de la paperasse ? Non, c'est l'administration qui se protège (et se décharge !) du risque auquel elle nous expose ! INADMISSIBLE !

Si vous êtes confrontés à des problèmes de violence, le premier réflexe est de contacter le syndicat pour alerter efficacement et vous aider dans la rédaction des seuls documents utiles : la fiche RSST et la déclaration d'accident de service. Demander la protection fonctionnelle le cas échéant.

La FNEC-FP rappelle qu'elle exige le respect de la réglementation, c'est à dire que l'employeur prenne toutes les mesures de prévention sous sa propre responsabilité : créer les postes, trouver une solution adaptée aux besoins de chaque élève.

C'est ce que nous continuerons à porter dans cette instance.

Présentation du projet de DUERP

L'administration a présenté une trame de document assez complet de DUERP pour le 1^{er} degré. Ce document, qui doit être réalisé et mise à jour au fil de l'eau dans chaque école, est bien un élément qui peut avoir un rôle dans la limitation des risques, s'il est bien utilisé.

La FNEC-FP-FO a longuement rappelé la réglementation et ses revendications.

Nous avons rappelé que la rédaction de ces DUERP n'étaient pas de la responsabilité des Directeurs d'écoles mais de notre employeur. Les salariés doivent être consultés : c'est la loi, mais ils ne doivent pas devenir rédacteurs.

Nous avons rappelé que même si les personnels pouvaient amener certains éléments par leurs pratiques du terrain, ils n'étaient nullement spécialistes de tous les éléments techniques (amiantes, électricité, sécurité incendie, etc..).

Nous avons demandé également si les RPS apparaissaient clairement dans la trame de DUERP présentée, nous avons pu constater que c'était bien le cas.

Enfin, nous avons demandé que les risques constatés dans ce document ne restent pas lettre morte, **mais soient suivis d'actions susceptibles d'éliminer les risques**. Pour cela, le rectorat a été beaucoup plus évasif.

Nous conseillons aux personnels de se saisir de ces DUERP, d'une part pour exiger que soient mentionnés les risques que vous connaissez et pour faire apparaître les RPS. Nous vous conseillons aussi de se servir de ce qui est mentionné pour revendiquer des améliorations.

Les syndicats de la FNEC-FP-FO vous aideront dans ces réflexions et dans ces démarches.

Étude des fiches RSST dans la F3SCT

Pour ceux qui n'ont pas suivi les précédents épisodes ([lire ici](#)), l'administration tente, depuis environ un an, de supprimer l'étude des fiches des RSST en F3SCT.

Depuis, nous sommes intervenus, à chaque instance, à chaque audience au rectorat, pour pouvoir reprendre l'étude de ces RSST. La FSU-CGT s'est également souvent positionnée dans ce sens. L'administration semble ouvrir une porte en proposant un groupe de travail où nous aurions de nouveau la possibilité d'étudier ces RSST.

La FNEC-FP-FO a posé plusieurs questions sur les modalités concrètes de ces GT, le peu de réponses claires nous incite à la prudence avant de crier victoire. Pour nous, la possibilité d'étudier les RSST en instance est primordiale dans la défense des personnels.

Vos représentants FO à la F3SCT-D

Julien TIMON, Fabien VASSELIN, Frédéric ARTUS, Anaïs FEUILLOLEY